SOCIÉTÉ LYONNAISE D'HISTOIRE DE LA POLICE

LA LETTRE
2021/3 N° 36 – XE ANNÉE

Sommaire

Édito p.2

La Police nationale de 1941 p.3
Complexité et piétinements
Une police à deux vitesses p.4
Chalon-sur-Saône :long reclassement des policiers municipaux p.5
RG de la Loire : l'auberge espagnole p.6
Châtellerault : la Résistance des policiers p.7
La loi de 1941 ; qu'en reste-t-il ? p.8

Activités et travaux de la SLHP p.12
Internet p.12
Balade sur « les traces de la police lyonnaise »
Ouvrage *Policiers sous Vichy. Obéir ou Résister ?* p.12
Dossier de reconnaissance comme Juste p.13

Documentation, Législation, rapports p.14

Histoire p.15
Tribunal de la Conservation des privilèges royaux des foires de Lyon
Colloque « Polices (et) révolutionnaires en Europe, des années 1780 à la fin des années 1980 »
La sécurité des Jeux Olympiques de 1992
Le « Maitron des fusillés »
Versements aux ADRML, procès Klaus Barbie
Guerre d'Algérie (ouverture des archives)

Mémoire p.16
Cérémonies p.17
Transfert de la plaque mémorielle du commissaire Robert Coutenceau, et biographie
Transfert de la plaque à la mémoire des policiers lyonnais morts en 14-18 p.18
Actes du colloque organisé par le préfet Pascal Mailhos sur les Compagnons de la Libération
Les hommages municipaux aux policiers p.19
Mémorial des policiers.

Revues et ouvrages p.20-21
Histoire, polars, mémoires, BD, expositions

Newsletters – Sites Internet p.22

Bon de commande : ouvrage sur la Résistance p.24

Bulletin d'adhésion p.25

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Édito

Cette *Lettre de la SLHP* clôt 2021. La crise sanitaire liée au Covid n'a pas permis la réalisation de toutes nos activités et projets. D'évidence, nous avons dû fonctionner en mode « dégradé ». Si nous avons pu tenir notre assemblée générale en présentiel, pour autant le nombre de participants a été plus réduit. Leur intérêt et leur participation se sont traduits par le nombre massif de pouvoirs envoyés.

« Télétravail » et participation – même limitée - à des rencontres, réunions, conférences ou cérémonies ont émaillé cette seconde année « improbable ». D'évidence, il va falloir vivre avec ce virus, semble-t-il, encore un certain temps et s'adapter. Il devient le « maître des horloges ».

Nous avons poursuivi nos recherches et répondu aux nombreuses demandes de toutes sortes. Le très long travail sur la police dans la Seconde Guerre mondiale qui a connu son point d'orgue avec la parution, quelque peu compliquée, de l'ouvrage sur la Résistance, se poursuit. Il en est de même du travail de Mémoire, intimement lié et complémentaire de l'Histoire.

Désormais, le résultat de ces travaux sera matérialisé, outre les articles ou études spécifiques, par des *Newsletters* thématiques.

Celle-ci est placée sous le double signe de l'Histoire et de la Mémoire.

Avec deux dossiers :

La loi de 1941, par laquelle le gouvernement de « Vichy » créait une Police nationale. Un retour sur la mise en œuvre de cette loi et son devenir.

La mémoire des policiers à travers les hommages rendus lors des commémorations, les initiatives ou les hommages municipaux.

Dans l'espoir de vous retrouver toujours plus nombreux en 2022

Joyeux Noël et belles fêtes de fin d'année.

Michel Salager

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Dossier

La Police nationale sous « Vichy » : complexité et piétinements

Par la loi du 23 avril 1941, le régime dit de « Vichy » créait une Police nationale. Ce texte reprenait en grande partie les propositions des policiers favorables à une telle institution unitaire, gage d'une meilleure coordination des services et d'une professionnalisation des fonctionnaires. Cette nouvelle administration policière permit la mise en œuvre de la politique de « Révolution nationale » et de Collaboration du gouvernement du maréchal Pétain. Elle fut dévoyée.
La police était unifiée et régionalisée. Une loi considérée comme taboue mais dont un certain nombre de dispositions perdureront ou seront rationalisées et démocratisées après la Libération. L'article 1er disposait : « *Les services de police sont placés sous l'autorité du ministre, secrétaire d'État à l'Intérieur et dirigés par le secrétaire d'État pour la Police* ». Le régime de la police d'État était étendu à toutes les villes de 10 000 habitants. Toutefois, il était précisé que « *pour les communes dont le nombre d'habitants était inférieur à ce seuil, ce régime pouvait leur être étendu par un arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du secrétaire d'État à l'Économie nationale*. ». Le décret du 7 Juillet, portant « organisation des services extérieurs de police sur le territoire national, dans les régions, départements, circonscriptions et villes », organisait la Police nationale en quatre grandes branches, administrative, police judiciaire[1] (PJ), renseignements généraux (RG) et sécurité publique (SP), sous l'autorité du préfet. La loi de 1941 créait aussi l'École nationale de police (ENP), des écoles régionales dont une à Vourles, près de Lyon, et les GMR.
1851 avait marqué la première étatisation des polices municipales avec celle de Lyon et de son agglomération. Marseille suivit, en 1908, et d'autres. La Police régionale d'État (PRE) devenait le droit commun.

Contrairement à ce qu'il est souvent admis, cette nouvelle structuration policière ne s'est pas mis en place sans délai ni difficulté. À l'appui de ce constat, je vais me référer à de nouveaux apports de « microhistoire » : d'une part, l'ouvrage de Roland Tatreaux, *Histoire de la police à Chalon-sur-Saône sous l'Occupation*[2] et, d'autre part, les recherches de Monsieur Henri Gatka, sur le commissaire de police Kuster des RG de Saint-Étienne[3].
Jean-Marc Berlière dans son dernier ouvrage[4], chapitre sur les PRE, évoque ces problèmes organisationnels notamment en zone occupée (ZO).

Une police à deux vitesses[5]

Une police qui n'était pas unitaire. La préfecture de police de Paris échappait à la réforme. Les policiers ne porteront pas la francisque sur leur casquette ou képi. La création de polices parallèles telles que la PQJ (de la SEC) police aux questions juives créa des interpénétrations

[1] Qui sera transformée en police de sûreté
[2] Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, 2021.
L'ouvrage mentionne les policiers patriotes et résistants et aussi des « collabos ». Très documenté sur les états de missions, l'activité des services, les statistiques de la délinquance et de la criminalité, l'armement, les rafles des Juifs, la répression anticommuniste.
[3] Avec le concours de la SLHP [Patrick Salotti. Michel Salager, *Policiers sous Vichy. Obéir, Résister ? Policiers, préfets et agents de préfecture des régions de Lyon et Clermont-Ferrand. (1940 – 1944).*]
[4] *Polices des temps noirs, France 1939-1945*, Perrin, 2018
[5] Pour sa part, la préfecture de police de Paris et sa police municipale ne sont pas touchées en profondeur par la réforme.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

qui atteignirent leur apogée avec la « miliciarisation » du régime et Joseph Darnand, secrétaire général au Maintien de l'ordre en 1944.
Un corps spécial destiné à la garde des centres de séjours surveillés (CSS), avait été institué à l'automne 1940.
Si désormais, tous les personnels de police devenaient fonctionnaires d'État, en réalité, ils étaient scindés en deux catégories. Les commissaires de police appartenaient tous à la Police nationale (PN-SN). Les inspecteurs[6] relevaient soit de la PN-SN[7], soit de la police régionale d'État (PRE). Dans la première catégorie, ceux en fonction, principalement, dans les directions spécialisées. La PRE regroupait pour sa part, tous les policiers en tenue, les inspecteurs de Sécurité publique et une partie des policiers en civil des autres directions. Le passage du statut de PRE à celui de SN constituait une promotion assortie d'un traitement supérieur et souvent d'une mutation dans un service de RG ou de PJ.
En 1943, les préfets rapportaient leurs préoccupations sur l'action de la Résistance mais aussi des mouvements ultra-collaborationnistes et de leurs relations privilégiées avec les autorités nazies. À cette occasion, ils signalaient l'insuffisance des effectifs face aux tâches accrues, la qualité passable des recrutements et le malaise dû à la disparité de traitement entre PN-SN et PRE. Les relations étaient difficiles entre le personnel ancien et les nouveaux recrutés.
Les recrutements étaient externes et les avancements de grade ou de corps, internes, soit par examen soit par décision hiérarchique. Vichy ouvrit d'importants recrutements d'assistantes de police, dites aussi « gardiennes de la paix »[8].
Si au départ, les règles de recrutement et de formation étaient définies, « Vichy » s'en affranchit rapidement. Au gré du ministre, du préfet ou de l'intendant de police, il sera fait recours à du personnel auxiliaire, auxiliaire sédentaire, auxiliaire du cadre temporaire ou précaire, temporaire, stagiaire, provisoire, à titre révocable, du gardien au commissaire, sans passage obligé par les écoles et encore moins par un examen sérieux d'admission. À plusieurs reprises, il est fait mention d'un « cadre latéral ». Si le régime pouvait ainsi recruter des fonctionnaires qui lui étaient favorables, la Résistance utilisa aussi ce système pour noyauter la police.
En région, un seul chef, le préfet régional. En effet, dans la construction de ce nouvel édifice policier, le préfet régional était l'homme clé du dispositif. Le décret du 7 juillet 1941 réaffirmait son rôle : « *Tous les services de police et tous les personnels de police en fonction dans la région, qu'il s'agisse du personnel appartenant au cadre de la police nationale ou au cadre de la police régionale, sont placés sous l'autorité du préfet régional qui dirige et coordonne leur action.* » Position renforcée, en février 1942, par la délégation globale des crédits destinés à la police. Libre alors au préfet régional de les distribuer comme bon lui semblait. Le 14 décembre, le préfet régional disposait des pouvoirs disciplinaires sur les personnels de PRE.

À Chalon-sur-Saône, très long reclassement des policiers municipaux.
La police chalonnaise réunissait tous les critères d'une ville de 33 200 habitants qui passait, sans transition, du statut de police municipale (PM) à celui de police régionale d'État (PRE).

Le commissariat des RG était dirigé par un commissaire spécial. Il était confronté à une pénurie de moyens et de personnel, locaux inadaptés et aucun véhicule. Le commissaire Pierre

[6] Et secrétaires de police
[7] Le terme Sûreté nationale subsistait et était toujours utilisé.
[8] À différencier des premières assistantes de police de Lyon, Grenoble ou Paris. 90 à Lyon en Sécurité publique.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Beau[9], franc-maçon avait été démissionné d'office, en décembre 1941. Les commissaires ne firent que des séjours éphémères entrecoupés d'intérims.
Un seul inspecteur jusqu'en septembre 1942, Jean-Baptiste Graziani, inspecteur spécial. Plusieurs inspecteurs viendront renforcer le service : inspecteurs auxiliaires du cadre temporaire, stagiaire à titre précaire et révocable ou inspecteur auxiliaire. Un seul inspecteur principal parmi ceux qui se sont succédé. Pour assurer, leur mission, le service aurait dû disposer outre le chef de service, d'un inspecteur OPJ, de trois inspecteurs dont un chauffeur et d'une dactylographe. Ce qu'il obtint au cours de l'année 1943.
Fin 1942, le service déménagera de la gare SNCF dans les locaux plus spacieux de la sous-préfecture. Le commissaire obtiendra un appartement réquisitionné et le 30 octobre, lui sera livrée une...traction avant 11 cv. Le service fut finalement érigé en service départemental pour la Saône-et-Loire occupée.

La Sécurité publique de Chalon-sur-Saône, de municipale était propulsée d'État. Une « révolution » pour toutes ces polices de villes qui n'avaient pas connu le passage à l'étatisation, qui, d'une part, entraînait *de jure* de nouvelles missions, et d'autre part, la plongeait dans un contexte inédit que la France n'avait jamais connu : l'Occupation par une puissance étrangère, l'obéissance à un gouvernement totalitaire et l'application de la politique de « Révolution nationale » assortie d'un arsenal répressif d'exception et racial. Les locaux étaient inadaptés, les moyens déficients et les effectifs insuffisants. La police avait de véritables missions de « guerre » et devait faire face à une criminalité induite et générée par la guerre et l'occupation. Ce département était traversé par la ligne de démarcation. Les missions exigées par l'Occupant obéraient gravement les missions de police traditionnelles, voire les neutralisaient.
La pénurie d'effectifs était générale. À Lyon, police d'agglomération, le commandant du corps urbain Dary, dénonçait une disparité avec les effectifs de PRE de Marseille. En octobre 1943, il signalait que le compte n'y était toujours pas en dépit d'un renfort du corps urbain par un contingent de 252 douaniers.
L'épuration qui avait suivi l'armistice et le non-reclassement de policiers municipaux avaient amputé les effectifs. En avril 1942, le sous-préfet d'Autun, délégué dans les fonctions de préfet pour la Saône-et-Loire occupée[10], demandait l'affectation d'un second commissaire. Albert Bertillier, atteint par la limite d'âge, avait été maintenu en fonction. Il demandait aussi l'affectation définitive d'un commissaire spécial (cf. supra RG). La prise de poste de son successeur, Adolphe Trouart, mettra un certain temps (obtention des autorisations allemandes de circulation). Les commissaires adjoints ne firent qu'un court séjour, à l'exception de Paul Plénard, de mars 1943 à mars 1944. Son intérim fut même assuré par le commissaire des RG en 1944.
En avril 1942, l'intendant de police de Dijon avait budgété un effectif de Sécurité publique de deux commissaires de police, sept inspecteurs, trois secrétaires, trois brigadiers et 40 gardiens de la paix. Il ne fut jamais atteint.
Le climat au sein du corps urbain était affecté, en particulier, par la disparité de traitement entre les agents de police municipale et les stagiaires de la police d'État, lesquels percevaient, en outre, la « carte de travailleur de force ». Situation paradoxale dénoncée dès 1942. « *On aboutit à ce résultat que, par le jeu des nouveaux traitements, de jeunes recrues, célibataires,*

[9] Commissaire divisionnaire en 1946 et 1947, directeur départemental des services de police de Saône-et-Loire et en 1947 du Rhône.
[10] La partie du département non occupé relevait du préfet régional de Lyon

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

ont des émoluments plus élevés que certains fonctionnaires de police municipale ayant déjà un nombre respectable d'années de service. » La qualité du recrutement de ces jeunes recrues et de leur formation était aussi remise en cause ; insuffisance professionnelle, moralité sujette à caution, instabilité mais aussi théories politiques de gauche complétaient le panorama. Le recrutement de gardiens auxiliaires présentait des difficultés (jeune âge/autorité, peu de volontaires). En novembre 1943, l'inefficacité du corps urbain de Chalon était alarmante (montée en puissance de la Résistance). La réforme tellement attendue n'arrivera qu'en décembre 1943, avec pour embellie un rappel au...1er juillet. Le reclassement était enfin effectif.
Deux secrétaires de police et une dizaine d'inspecteurs de police ont été en fonction dont une minorité issue de la police municipale. L'un d'eux avait été, semble-t-il, reclassé et autorisé au port d'arme. Parmi les gradés et gardiens du corps urbain de 1941 à la Libération, on relève un certain nombre dont le dossier porte « autorisation de port d'arme ». Ces autorisations qui datent du 11 juin 1941, sont la preuve de l'incorporation dans la PRE, de 20 municipaux. Certains gardiens nouveaux recrutés provenaient des GMR.
Le service manquait de menottes, d'une camionnette pour les transports du personnel en particulier, d'armement dérisoire (45 PA 6,35 mm à 7 cartouches, 3 revolvers 9 mm à 2 cartouches) face aux « terroristes », de fonds spéciaux.
Le grand intérêt de cet ouvrage est de nous retracer par le menu la vie de la police d'une ville. Une étude rare et mais ô combien enrichissante.

Les RG de la Loire, l'auberge espagnole

Henri Gatka travaille sur le commissaire principal Louis Kuster, chef des RG de la Loire et sur ses rapports avec le commissaire principal Camille Aubert, commissaire central de Saint-Étienne. Tout opposait ces deux hommes et en particulier leurs idéaux, Kuster, Résistant[11], a été déporté et Aubert, condamné à la Libération pour intelligence avec l'ennemi et atteinte à la sûreté extérieure de l'État, révoqué[12].
La loi de 1941 va s'appliquer dans le département de la Loire et à Saint-Étienne à des services et des polices municipales disparates qui ne sont pas passées par la case étatisation. Les documents des archives départementales sont particulièrement éclairants.
Dans la Loire, pour la Sécurité publique, Saint-Étienne était divisée en six puis sept arrondissements, avec des commissariats à Terrenoire, Rive-de-Gier, Montbrison, Roanne où le commissaire central avait autorité sur trois arrondissements, Saint-Chamond, Le Chambon, Firminy, Izieux, Roche-la-Molière et La Ricamarie. Depuis le 1er Empire, seuls quelques commissariats avaient disparu par suite de fusions de communes avec Saint-Étienne devenue chef-lieu.
À la veille de la guerre, un commissaire divisionnaire de police spéciale (sic) était en charge du contre-espionnage au titre de la Surveillance du Territoire (ST). Il s'agissait d'Aubert qui paraissait entretenir des rapports assez tendus avec le préfet et les autres services de police. Avec la disparition de la DST transformée en section au sein des brigades de police de sûreté (ex-BM de PJ), Aubert paraît avoir été « recyclé » comme commissaire central de Saint-Étienne avec le grade de principal.
En 1941, le paysage du renseignement était éclaté et disparate : un service de RG à Saint-Étienne pour les arrondissements de la ville et de Roanne, un à Montbrison, la section de RG

[11] *SCM, service de communications militaires, SR Guerre SSM/TR* du colonel Perruche
[12] Condamné, le 31 mai 1945, par la Cour de justice de Lyon à 15 ans de travaux forcés, la confiscation des biens à concurrence de 50 000 F, et retraît de la croix de Guerre.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

de la sûreté de Saint-Étienne sous l'autorité du commissaire central et une section de la sûreté de Roanne sous l'autorité de son commissaire central. Le projet de Kuster était de départementaliser les RG et de les soustraire à l'autorité des commissaires centraux. Il relèverait ainsi du commissaire divisionnaire, chef du service régional des RG de Lyon, compétent sur dix services départementaux[13]. La réorganisation fut relativement longue. Le premier rapport de Kuster date d'avril/mai 1942. Il avait détaillé le fonctionnement du futur service directement auprès du secrétaire général pour la police en février 1942, le présentant comme une « conception personnelle ». Il avait avancé tout l'intérêt et les avantages d'un service unifié : rendement interne, contrôles postaux, liaison interservices, informateurs. Il développait l'intérêt d'un service central pour « l'Empire » et la politique étrangère, avec un projet hardi d'organigramme de la Police nationale. Le 7 septembre 1942, dans un rapport au chef du service régional de Lyon, il faisait état du problème récurrent du manque d'effectifs en commissaires ou inspecteurs. Il demandait notamment des inspecteurs OPJ et mentionnait avoir déchargé l'un d'eux des fonctions d'OMP, officier du ministère public, à Saint-Héand. Il demandait le placement sous son autorité des sections de la sûreté de Saint-Étienne et Roanne, le déchargement des affaires judiciaires des inspecteurs des gares des deux villes et la direction du service de Montbrison. Restaient à régler l'affectation d'une auto et les fonds secrets pour les informateurs.

En janvier 1943, seulement, les RG de la Loire étaient érigés en un service départemental très étoffé avec plusieurs commissaires, dont un de sécurité publique spécialisé et des inspecteurs PN-SN (donc OPJ), des secrétaires de police et inspecteurs de PRE, des inspecteurs auxiliaires ou stagiaires et des cadres administratifs dont deux dactylos. Les locaux étaient adaptés, le parc automobile constitué de véhicules réquisitionnés. Il demandait que la gendarmerie fournisse une copie de tous les rapports de renseignements.

Certains seront peut-être étonnés de lire que des fonctionnaires des RG étaient habilités OPJ. Ce n'est pas spécifique à la loi de 1941. Les commissaires spéciaux, ancêtres des RG, créés par Napoléon, instrumentaient des procédures judiciaires complètes en particulier depuis la moitié du 19e siècle. On en trouve trace dans les Archives notamment à Lyon.

Châtellerault : la Résistance des policiers

Grâce au travail d'histoire mené par François-Xavier Bichat, petit-fils du commissaire **Charles Bichat**, en fonction à Châtellerault (après Poitiers). Son grand-père était membre des réseaux *Turma-Vengeance* et *Alliance* et de divers groupes « police » - *Alfred* et *Robert* - du commissariat. Il participa à la libération de la ville. Le sous-préfet n'était autre que Marcel Wiltzer (Izieu). Le drapeau « police de Châtellerault à croix de Lorraine » lui avait été remis par Mme Wiltzer. Il orne la salle de réunion de l'hôtel de police de Châtellerault baptisée du nom du commissaire. Le récit de l'engagement du commissaire Bichat, des 30 policiers du commissariat et de la Résistance dans ce secteur est l'objet de cet article Mme Marie-Claude Albert et de François-Xavier Bichat. Il a été mis en ligne sur notre site avec leur aimable autorisation[14]. Un exemple qui pourrait été pris pour éponyme par une promotion de l'ENSP.

[13] Avec des postes pour l'Ain à Bellegarde, dans l'Isère à Vienne, en Haute-Savoie à Annemasse, dans le Jura à Saint-Claude, en Saône-et-Loire, dans la Loire à Roanne, en Savoie à Chambéry, à Modane et à Albertville. À Lyon étaient implantés les services régional et départemental du Rhône. À Clermont-Ferrand, les structures étaient identiques avec quatre services départementaux et un double service régional et départemental au chef-lieu.

[14] CCHA (Centre châtelleraudais d'Histoire et d'Archives), Revue d'Histoire du Pays Châtelleraudais (RHPC), n° 41, mai 2021". Marie-Claude Albert François-Xavier Bichat

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

http://www.slhp-raa.fr/progs/UploadPci/2021%20mai%20article%20CCHA%20commissaire%20Bichat.pdf

Les rares ouvrages ou études sur la Résistance des policiers permettent de faire sortir de l'ombre ces figures et leurs engagements. Ils sont encore trop rares. Depuis la sortie de notre ouvrage de nouveaux noms sont apparus. Nous les évoquerons au fur et à mesure.
Celui-ci : le 17 nov. 1944, le commandant régional des GMR (à Toulouse puis Clermont-Ferrand) **Bernard Saguez de Breuvery** (ancien chef de CSS) mourrait en déportation à Neuengamme, consécutivement à son arrestation pour « opinions anti-allemandes » et « menées subversives en faveur de la Résistance ».
http://polices.mobiles.free.fr/biographies/bio_saguez.html
https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/clermont-ferrand_63113/clermont-ferrand-le-17-novembre-1944-mourrait-bernard-saguez-de-breuvery-heros-de-la-resistance_46511658.html

La loi de 1941, qu'en reste-t-il ?

Dans le cadre de cette évocation de la loi du 23 avril 1941 promulguée par le gouvernement de l'État français, il ne semble pas inutile de rappeler qu'elle est souvent considérée par les historiens de la police (Jean-Marc Berlière par exemple) comme les prémices, voire les bases de l'organisation actuelle de la police française. Pourtant, peu avant la Libération, le gouvernement provisoire de la République française du général de Gaulle annonçait sans ambiguïté que l'État du maréchal Pétain « était nul et non avenu ».
On peut légitimement se demander alors, comment et pourquoi l'organisation de cette police voulue et conçue comme un outil de la « Révolution nationale » a pu survivre malgré le filtre du retour à la légalité républicaine ?
Mais avant d'aborder ce thème, précisons tout d'abord, au risque de fortement mécontenter l'actuel maire de la ville de Vichy, très susceptible sur le sujet, que l'utilisation du terme « gouvernement de Vichy » peut se substituer dans ce texte, en lieu et place » des termes « État français » ou « gouvernement du maréchal Pétain ». La dénomination du lieu d'implantation du pouvoir a toujours été employée par les historiens pour désigner un gouvernement, « Vichy » pour la période de l'occupation au même titre que « Versailles » pour la « Commune de Paris ».
Cette parenthèse faite, essayons de comprendre l'apparent paradoxe entre la volonté gaulliste affichée et la réalité historique.
L'ordonnance du 9 août 1944, promulguée à Alger, affirmait dans son article 1er que : *« la forme du gouvernement est et demeure la République en droit, celle-ci n'a pas cessé d'exister* ». et ajoutait dans son article deux : « *sont en conséquence nuls et de nul effet tous les actes constitutionnels législatifs ou réglementaires* ». En principe, cet effaçage des textes de l'État français (et principalement la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940) devait être total.
Mais, une dernière phrase de l'article 2 introduisait une importante nuance : « *cette nullité doit être expressément constatée* ».Autrement dit, un tri des textes était envisagé au nom d'un certain pragmatisme politique et du respect d'un principe général de droit : la préservation de la sécurité juridique, essayant dans ce cas précis d'éviter une instabilité et une imprévisibilité juridiques, facteurs de troubles plus importants que ceux envisageables par le maintien d'organisation en place.

Alors, une question se pose : selon quels critères ce tri a pu se faire ?

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

L'utilité pour le pays ? L'efficacité des réformes mises en place ? Certes ! D'ailleurs, les avis des professionnels de l'époque sont généralement positifs et les responsables du pays soulignent la nécessité de conserver un outil policier en état de fonctionner immédiatement. De plus, les nouveautés instaurées par le gouvernement de « Vichy » étaient également cohérentes avec une continuité de l'étatisation de la police, commencée dès 1851 à Lyon et prolongée entre 1908 et 1935 dans d'autres villes ou régions françaises.
Encore fallait-il trouver une compatibilité de ces textes avec l'esprit démocratique et républicain nouvellement instauré.
En examinant attentivement cette réforme de la police entreprise par le gouvernement Pétain, certains spécialistes (comme l'historien bordelais Michel Bergès) structurent cette construction en quatre grandes périodes :
Juin 1940 à février 1941 : tâtonnements organisationnels du « Vichy de IIIe République de transition » (Peyrouton)
Février 1941 à avril 1942 : Esquisse d'un nouveau système policier (Pucheu).
Avril 1942 à décembre 1943 : la « belle » machine de Bousquet.
Janvier 1944 à août 1944 : l'illusion du système totalitaire (Darnand).
On constate alors que les première et seconde périodes sont celles dont les textes réformateurs ont le plus souvent été validés par le GPRF. Dans la deuxième période, pas moins de 11 lois et décrets ont concerné l'organisation de la police entre avril 1941 et Juillet 1941, structurant durablement l'ensemble.
Cette législation a certainement été jugée acceptable à l'aune des principes républicains, car le système mis en place n'a pas été bâti *ex nihilo* mais inspiré grandement de projets de réforme du syndicat des commissaires datant des années 20 et 30 ainsi que d'une expérimentation effectuée dans le département de Seine-et-Oise en 1937. Ces origines puisant dans une période républicaine, son adaptation par le régime de l'État français ne justifiait donc pas de « jeter le bébé avec l'eau du bain ».
Sans faire l'économie d'une véritable épuration des hommes, les principales structures ont été conservées intactes ou presque avec juste une légère remise à niveau des appellations et autres « étiquettes ». Ainsi l'étatisation des polices municipales n'a pas été remise en cause, même si la « Police nationale » (on y reviendra !) est redevenue « la Sûreté nationale » et la régionalisation abandonnée (on y reviendra aussi !).
L'école des commissaires de police est validée, elle existe toujours à St-Cyr-au-Mont-d'Or (ENSP). Les structures des grandes directions DGPN, DCPJ, DCRG, DCSP ont perduré et la DST, de retour.
Et même, les fameux Groupes mobiles de réserve (GMR.) pourtant emblématiques de la police de « Vichy » (créés en 1941, indépendants de la SP, en 1943) survivent, malgré leur dissolution, le 7 décembre 1944, sous la forme républicaine des CRS dont la création date du 8 décembre 1944 (fusion d'anciens GMR épurés et des FFI).
Ont également été conservés la modernisation des moyens (transmissions, véhicules, armement, recrutement par concours...) et l'initiative (un peu timide) de la féminisation de l'institution.
Il semble, d'ailleurs, que l'organisation de la gendarmerie ait plus souffert de l'ordonnance du 9 août 1944 que la police, si on prend en compte le nombre de textes visés (et donc annulés) par l'article 3 ainsi que son annexe le tableau II : Cinq concernaient la Gendarmerie nationale, cinq autres la Garde, deux seulement la police et encore, le premier faisait référence à des « rémunérations accessoires » et l'autre à des modifications visant les sociétés de secours mutuels de la police.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Un exemple significatif d'un texte conservé est la loi N°667 du 27 novembre 1943 portant création d'un service de police technique et de cinq laboratoires de police scientifique. Cette loi, signée de Pierre Laval, structure toujours l'organisation actuelle de la Police Technique et Scientifique qui marque par son développement exponentiel la modernisation de la police française. (Voir illustration)

LOI DU 27 NOVEMBRE 1943 n° 667

portant création d'un service de police technique

=

(J.O. du 28 novembre 1943)

-

Le Chef du Gouvernement,

Vu les actes constitutionnels N° 12 et 12 bis,

Le Conseil des Ministres entendu,

Décrète:

Article 1er.-
Un service de police technique relevant de la direction générale de la police nationale, est chargé de rechercher et d'utiliser les méthodes scientifiques propres à l'identification des délinquants.

Article 2. -
Ce service comporte:
a) un organisme central: le service central photographique et d'identité de la police nationale;
b) des organismes régionaux: les services régionaux d'identité judiciaire;
c) des organismes locaux: les services d'identité judiciaire des sections de police de sûreté dans les villes importantes;
d) des organismes interrégionaux: les laboratoires de police scientifique.

Article 3. -
Le service central est chargé d'effectuer tous les travaux techniques nécessaires aux services centraux de la police nationale, de diriger et de contrôler l'organisation et le fonctionnement des services régionaux et locaux d'identité judiciaire, de centraliser et de classer les fiches de toute nature établies par ces mêmes services.

Il est, en outre, l'organe de coordination entre les différents laboratoires de police scientifique, d'une part, et entre ces laboratoires et les services d'identité judiciaire, d'autre part.

Il est, enfin, chargé de l'enseignement des cours de signalement descriptif institués par l'arrêté du 6 juin 1941.

Article 4. -
Dans chaque région administrative fonctionne un service d'identité judiciaire rattaché au service régional de la police de sûreté et dirigé par le commissaire de police chef de ce service.

Ce service régional d'identité judiciaire est essentiellement chargé de rechercher et de relever les traces et indices dans les lieux où a été commis un acte délictueux, d'établir et de classer les fiches signalétiques, d'effectuer toutes reproductions photographiques demandées par les parquets ou les divers services de la région.

Article 5. -
Dans chaque ville possèdant une section de police de sûreté, il peut être institué un service local d'identité judiciaire rattaché à ladite section et dirigé par le commissaire de police, chef de cette section.

Le service local d'identité judiciaire est chargé, dans l'étendue de la circonscription, des mêmes attributions que le service régional dans l'étendue de la sienne.

Article 6. -
Dans chacune des villes de Lyon, Marseille, Toulouse et Lille, il est institué un "LABORATOIRE DE POLICE SCIENTIFIQUE" placé sous l'autorité du Préfet régional et dirigé par un chef de laboratoire.

Le laboratoire de police scientifique est essentiellement chargé de procéder à tous les examens, recherches et analyses d'ordre physique, chimique et biologique à lui demandés par les parquets ou les différents services de police des régions qui lui sont rattachées comme il suit :

- Au laboratoire de Lille: les régions de Lille, de Laon, de Châlons-sur-Marne et de Nancy;

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

- Au laboratoire de Marseille: les régions de Marseille, de Nice et de Montpellier;
- Au laboratoire de Lyon: les régions de Lyon, de Clermont-Ferrand et de Dijon;
- Au laboratoire de Toulouse: les régions de Toulouse, de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers;
- A Paris, le laboratoire de police scientifique reste sous l'autorité du Préfet de police. Sa compétence s'étend sur les départements de la Seine, de Seine-&-Oise et de Seine-&-Marne et sur les régions de Rouen, d'Orléans, d'Angers et de Rennes.

Article 7. -

Le personnel du service central et des services régionaux et locaux d'identité judiciaire comprend des agents spéciaux de la police nationale ou régionale.

Le personnel des laboratoires de police scientifique de Lyon, Marseille, Toulouse et de Lille est composé de :

- 4 chefs de laboratoire,
- 4 sous-chefs de laboratoire,
- des agents spéciaux chargés des fonctions de préparateurs et des agents de laboratoire dans la limite des crédits ouverts par la loi de finances au budget du Secrétariat d'Etat à l'Intérieur.

Leur mode de recrutement, leur statut et leur traitement seront fixés par décret.

Les chefs et sous-chefs de laboratoire qui ont la qualité d'officiers de police auxiliaire du Procureur de la République, peuvent être commis experts par les tribunaux.

Article 8. -

Toute personne dont il apparait nécessaire, au cours des recherches judiciaires d'établir ou de confirmer l'identité, doit, à la demande d'un officier de police judiciaire, se prêter aux opérations qu'exige le but à atteindre.

Quinconque refuse de déférer et ne se prête pas à ces opérations est passible d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois et d'une amende de 200 à 2.000 frs ou de l'une de ces peines seulement.

Article 9. -

Dans les lieux où un crime a été commis, il est interdit, sous peine d'une amende de 130 à 180 frs, à toute personne non habilitée, de modifier avant les premières opérations de l'enquête judiciaire, l'état de ces lieux et d'y effectuer des prélèvements quelconques.

Toutefois, exception est faite lorsque ces modifications ou ces prélèvements sont commandés par les exigences de la sécurité ou de la salubrité publique ou par les soins à donner aux victimes.

Par contre, le contrevenant est passible d'un emprisonnement de 3 mois à 3 ans et d'une amende de 500 à 20.000 frs si la destruction des traces est effectuée intentionnellement.

Il appartient aux officiers de police judiciaire, aux fonctionnaires et agents de la police et de la gendarmerie d'assurer par tous les moyens la conservation des traces et indices, soit en faisant exercer une surveillance autour des lieux, soit en faisant apposer les scellés sur les lieux où l'acte délictueux a été commis.

Article 10. -

Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi d'Etat.

Fait à VICHY, le 27 novembre 1943

Par le Chef du Gouvernement

Pierre LAVAL

Le Ministre, Secrétaire d'Etat
à l'Economie Nationale et aux Finances

Pierre CATHALA

Le Garde des Sceaux
Ministre, Secrétaire d'Etat à la Justice

Maurice GABOLDE

SS A 4

Pourtant, afin de bien marquer la fermeture de la « parenthèse de l'État français » et d'affirmer la continuation du droit républicain, il a fallu « rogner » et « gommer » toutes expressions du caractère totalitaire de cette police et en particulier les aspects les plus compromettants et répressifs d'un des « bras armés »de la « Révolution nationale ». Ainsi furent supprimés, les « confusions de tâches » ou « mélanges de genres » que constituaient la pratique de la répression judiciaire par les renseignements généraux (Brigades spéciales) ou la pratique de missions politiques par la police judiciaire (SRAJOP, SAP, brigades anti-juives, antiterroristes…) en complète contradiction avec les conceptions d'origine de Georges Clemenceau.

Au final, la démarche pragmatique des vainqueurs apparaît clairement et leur reprocher le tri du « bon grain de l'ivraie » sous prétexte que l'un comme l'autre pourraient être contaminés par l'idéologie pétainiste, serait leur faire un mauvais procès. En s'abstenant donc de tout jugement de valeur ou interprétation politique sur le bien-fondé du choix du GPRF. En 1944, il est intéressant de noter que les structures actuelles de la police française s'appuient encore sur un ensemble de textes datant d'une période que la Libération a essayé d'effacer des mémoires. Elle y a peut-être réussi puisque qu'aujourd'hui beaucoup l'ignorent.

Patrick Salotti

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Activités et travaux de la SLHP

Outre notre site **Internet** institutionnel **www.slhp-raa.fr** sur lequel figurent nos travaux, nous sommes présents sur les réseaux sociaux, ***Twitter*** **@PoliceHistoire** et la page ***Facebook*** **https://www.facebook.com/PoliceHistoire.**

La précédente *Lettre d'information* est en ligne :
http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/NEWSLETTER_2021_2_N35.pdf?login=invit&perm=&origine=invit

Le 30 septembre, aux Archives municipales a été donnée la conférence : « **L'étatisation de la police lyonnaise, préfiguration de la Police nationale (1851-1852) »**
https://www.archives-lyon.fr/evenements/letatisation-de-la-police-lyonnaise-prefiguration-de-la-police-nationale-1851-1852

Deux balades sur « les traces de la police lyonnaise » ont été organisées en novembre au bénéfice des sociétaires. En dehors des JEP, elles sont proposées à des groupes et bien évidemment en priorité aux élèves des écoles de police et aux policiers. Sous une forme plus récréative, une occasion de découvrir, de connaître l'histoire de la police lyonnaise et de la police tout court dans les contextes sociaux, politiques, locaux ou nationaux de l'Ancien Régime à nos jours, en 2 h et 3 kms.
Pour les JEP, Journées européennes du patrimoine 2022, il est envisagé un « parcours des policiers résistants ». Un tel parcours pourrait être réalisé dans d'autres villes. Nous possédons les éléments documentaires. Il suffit de trouver les bonnes volontés.

Policiers sous Vichy. Obéir, Résister ? Policiers, préfets et agents de préfecture des régions de Lyon et Clermont-Ferrand. (1940 – 1944).

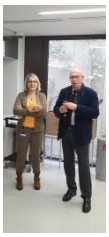

Le 12 octobre, au siège parisien d'Interiale, j'ai présenté au conseil d'administration de la mutuelle cet ouvrage. Intériale avait été le premier contributeur à soutenir notre projet d'édition. Remerciements au président Gilles Bachelier, Laurent Michel, directeur des affaires publiques, Barbara Bonelli-Kotecki et Didier Vierne, administrateurs nationaux et Claire Varotto, chargée de mission. Ce fut l'occasion de rencontrer Ludovic Armoët, président de l'Acpnsi qui présentait sa BD *Flic à la PJ, Go fast*». Belle rencontre d'échanges autour de valeurs communes.
Michel Lapierre, membre de l'association, auteur de polars et réalisateur, à qui l'on doit la longue et complexe mise en page et présentation du fichier imprimeur de ce « beau livre », a produit une vidéo de présentation de l'ouvrage.
https://twitter.com/policehistoire/status/1468564608990461958?s=20
Une centaine d'exemplaires sont encore disponibles.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Instruction du **dossier de reconnaissance comme Juste** auprès de Yad Vashem du gardien de la paix de la police lyonnaise Armand Collier. À la suite de notre rencontre amicale et émouvante avec les deux sœurs Zejgman, Mmes Unglik et Fauguet, lors de la cérémonie de la libération de la prison Montluc, le 24 août, un nouvel article, dû à Christian Salisson, est paru dans *Le Progrès*.Il n'a pas suscité de nouveaux témoignages locaux. Toutefois, une famille qui vivait à l'époque à Lyon s'est jointe aux deux descendantes de la famille Zejgman. On ne peut que regretter que les petits enfants d'Armand Collier n'aient pas donné suite à aucun des courriers ou des appels téléphoniques.
Espérons que cette attitude, des plus rares, ne sera que temporaire.

ACTU LYON

La famille Zejgman retrouve le policier qui l'a aidée durant la guerre

Armand, Joseph, Edmond Collier, un policier courageux et méritant

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Documentation : Législation, jurisprudence, rapports

Lois et règlements
LOI n° 2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/jorftext000044245615
Décision n° 2021-826 DC du 21 octobre 2021
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/jorftext000044245663
Décision n° 2021-827 DC du 21 octobre 2021
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/jorftext000044245672

Rapports
Défenseure des droits
https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapportcomplet_etudedesescalade.pdf. La Défenseure des droits a noté que les forces de l'ordre en France semblent « fortement marquées par un prisme confrontationnel » et enclines à appliquer la loi avec une «approche principalement punitive».(sic)

Rapport annuel de la Cour de Cassation
https://www.vie-publique.fr/rapport/282471-rapport-annuel-2020-de-la-cour-de-cassation#xtor=EPR-526

Rapport de l'inspection générale de la Justice
https://www.vie-publique.fr/rapport/281388-rapport-activite-2020-inspection-generale-de-la-justice#xtor=EPR-526

Égalité hommes femmes, rapport d'activité 2019-2021
https://www.vie-publique.fr/rapport/281416-rapport-d-activite-du-hce-2019-2021#xtor=EPR-526

Préfiguration de l'Institut national du service public (INSP) - Rapport de la commission présidée par Jean Bassères
https://www.vie-publique.fr/rapport/282758-prefiguration-de-linstitut-national-du-service-public-insp#xtor=EPR-526

Rapport d'information du Sénat sur la fonction publique
Par Catherine Di Folco
https://www.vie-publique.fr/rapport/282762-rapport-sur-le-projet-de-loi-de-finances-2022-fonction-publique#xtor=EPR-526

Rapport d'information sénatorial (…) sur l'administration générale et territoriale de l'État
Par Cécile Cukierman
https://www.vie-publique.fr/rapport/282761-l-administration-generale-et-territoriale-de-l-etat-pjl-de-finances-2022#xtor=EPR-526

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Histoire

Une **juridiction** peu connue, le tribunal de la Conservation des privilèges royaux des foires de Lyon : Exposition « Du Rhône au fleuve Bleu » aux ADRML à Lyon.

https://archives.rhone.fr/media/140adefe-857e-49b1-ba44-d966ea48139c.pdf
https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1879_num_40_1_446906
https://bibliographienumeriquedhistoiredudroit-ifg.univ-lorraine.fr/s/droit/item/22575
https://www.archives-lyon.fr/sites/aml/files/2021-03/ir_ff.pdf

Colloque « Polices (et) révolutionnaires en Europe, des années 1780 à la fin des années 1980 » - « Police and revolutionnaries in Europe, the 1780s-late 1980s »
Résumé : Ce colloque est situé au carrefour de deux chantiers historiographiques profondément renouvelés au cours des dernières années : l'histoire des révolutions et l'histoire des polices. Il ambitionne d'explorer, à l'échelle européenne, et de manière comparatiste, cette multiplicité de relations entre polices et crises révolutionnaires, entre polices et mouvements révolutionnaires, qu'ils soient massifs ou plus confidentiels, avec des modes d'intervention politique et des systèmes de représentations variés.
Caen 31 mars – 1er avril 2022, organisé par l'AHMUF, Association des historiens modernistes des universités françaises, les universités de Caen, Paris 8 et Genève, ave le soutien CROGN (Gendarmerie nationale) https://calenda.org/908128

La sécurité des jeux Olympiques de 1992, d'Albertville, numérisation de la vidéo diffusée par le SIRP de la PN dans les écoles de police. https://fb.watch/9WL0TRlxWj/ sur notre page *Facebook.*

Le Maitron a ouvert un site « **Maitron des fusillés** » sur lequel figurent les résistants, patriotes exécutés par l'Occupant. Parmi eux figurent des policiers. La liste n'est pas exhaustive. Pour certains, il n'est pas fait référence à leur statut de policier. Dans ces cas, vous pouvez le signaler et la précision est apportée par les administrateurs du site. C'est ce que nous faisons. https://fusilles-40-44.maitron.fr/

Le petit registre de recueil radio de la DDSP (SIC), ouvert spécialement, pendant le procès de **Klaus Barbie**, devant la cour d'Assises du Rhône à Lyon, (remis par Nelly Antoinette, membre de la SLHP), a été déposé aux ADRML. Le reportage photo numérisé du procès de Klaus Barbie par Robert Landiche (archives personnelles) sera aussi remis aux ADRML

Guerre d'Algérie : La France va ouvrir « avec 15 ans d'avance» ses archives judiciaires sur la guerre d'Algérie, a annoncé Roselyne Bachelot, ministre de la Culture. Dans l'attente des modalités.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Mémoire

Dossier

Cérémonies organisées par le comité du Souvenir des policiers de l'agglomération lyonnaise, dont le président est Nelson Bouard, directeur départemental de la Sécurité publique, et, présidées par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ou par un membre du corps préfectoral.

Stèle du lieutenant Guy Hubert, square Billon, à Lyon 6ème, le 3 novembre,

Monument aux morts au cimetière de Loyasse, le 10 novembre avec la participation de la musique des sapeurs-pompiers du SDMIS69. L'histoire du monument a été présentée à la délégation des cadets qui participaient. Le Souvenir français représenté par Madame Jocelyne Bernard, de la délégation régionale, avait été invité à cette cérémonie.

À Saint-Jean, rue Tramassac, participation à la commémoration de la catastrophe de Fourvière, le 13 novembre.

Basilique Saint-Bonaventure, messe à la mémoire des policiers, le 21 novembre. La messe était aussi dédiée aux artistes et retransmise en direct sur France Culture.

Stèle Guy Hubert — Monument aux morts de Loyasse — Saint-Jean

Suite à la fermeture des commissariats des 7ème (Jean-Macé) et 8ème (États-unis) et leur transfert à l'hôtel de police Marius Berliet (HP1), la **plaque mémorielle** (8ème) dédiée au **commissaire Coutenceau** a été réinstallée sur le glacis de **l'hôtel de police**. La cérémonie de dévoilement (par le directeur départemental de la SP, Nelson Bouard et le secrétaire du comité du Souvenir, Patrick Delarue) a été tenue le 22 novembre, jour anniversaire de son arrestation par la police allemande, en présence de son fils Claude Coutenceau, sa nièce (fille de son frère Jean) et son époux et le maire du 8ème. La commissaire de police en charge du 7/8èmes a lu la biographie du commissaire Coutenceau. (Ci-dessous)

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Robert Coutenceau, Commissaire principal de police, Résistant mort en déportation

Fils de policier « mort pour la France »

Robert, André Coutenceau[15] est né le 24 septembre 1895, à Orléans (Loiret), dans une famille de quatre enfants[16]. Son père, Zéphyrin, Léon[17], était brigadier de police municipale à Orléans. Il avait fait son régiment aux Sapeurs-pompiers de Paris. Il a été tué dans le bombardement d'Orléans par les Allemands en 1940 et déclaré « mort pour la France ».

Robert Coutenceau avait épousé, en 1921, à Lucay-le-Mâle, Célestine Thouzet. De leur union sont issus deux fils, Jean, né en 1922 (décédé) et Claude, né en 1929. Ils demeurent à Lyon.

Après avoir obtenu le certificat d'études primaires, il poursuit des études secondaires interrompues par la déclaration de guerre.

Courageux « poilu » de la Grande-Guerre. Appelé de la classe 1915, il est incorporé au 168e régiment d'infanterie (RI), le 19 décembre 1914. Il participe aux combats au sein des 368e et 369e RI. Il est nommé soldat de 1ère classe, le 13 janvier 1917. Blessé aux deux bras, à Nouvion (Picardie) le 19 octobre 1918, classé service auxiliaire, il est démobilisé au titre du 131e RI et renvoyé dans ses foyers, le 16 avril 1920. Trois citations mettent en exergue sa conduite courageuse. Il est cité à l'ordre du régiment, les 17 février 1917 et 2 juillet 1918 et à l'ordre de la brigade, le 12 septembre 1918.

« *Très bon soldat. En campagne depuis le début ; étant agent de liaison de la Compagnie, près du Chef de Bataillon, a traversé à plusieurs reprises, dans la nuit du 1er au 2 février 1917, des violents barrages d'artillerie ennemie pour porter des ordres à son Commandant de Compagnie.* ». Citations qui lui valent d'être décoré de la Croix de Guerre avec trois étoiles de bronze et de la Médaille Militaire[18].

Le policier. Il suit les traces de son père et entre dans la carrière policière comme secrétaire de police municipale à Orléans. En 1924, il est nommé commissaire de police à l'Aigle (Orne) pendant 9 ans. Après un passage à Vienne, il est affecté à Lyon, en 1938, au commissariat des États-Unis[19]. Il est ensuite nommé au commissariat de police Jean Macé (7e arrondissement). C'est le commissaire Jules Cros qui lui succède. [Jules Cros, accusé d'avoir favorisé la fuite de gaullistes et d'aider la Résistance, a été révoqué le 20 mai 1943. Arrêté par la Gestapo, interné à la prison Montluc[20] et torturé, il y décède le 8 juin 1943.] Robert Coutenceau fut l'un des rare, et peut-être le seul, à assister en uniforme aux obsèques de Jules Cros

Le Résistant. Dès le second semestre 1940, le commissaire noue des contacts avec la Résistance. Il est en relation avec le photographe Marcel Grosse, chef du *SR/Hector*.[21] À partir de février 1941, il est agent P1 du *NAP/Police - Noyautage des Administrations Publiques* -. Il est en contact étroit avec le commissaire Louis Triffe de la police de sûreté de Lyon PJ/ST, membre de réseaux de renseignements et du *NAP/Police*. Robert Coutenceau est nommé en 1943, toujours en Sécurité publique, au commissariat de police d'Annecy[22]. Son éloignement de Lyon a été certainement motivé par les

---

[15] Patronyme écrit aussi par erreur Coutanceau, notamment lors de son appel sous les drapeaux et la mobilisation en 1914 ainsi que sur des attestations de la Résistance.

[16] Il avait deux sœurs et un frère.

[17] Époux de Marie, Angèle Thierry

[18] Société lyonnaise d'histoire de la police, www.slhp-raa.fr, sources privées famille Coutenceau.

[19] Le 8e arrondissement n'est pas encore créé. *Annuaire Tout Lyon 1938.* Bruno Permezel, *Résistants à Lyon, Villeurbanne et aux alentours, 2824 engagements*, Lyon, Éd. BGA Permezel, 2003

[20] Une cellule mémorielle lui a été dédiée au Mémorial national Montluc partagée avec le commissaire Adrien Hémart, chef régional des RG de Lyon. [Colloque organisé par la SLHP et le Mémorial aux ADRML en mars 2019]

[21] Un des premiers réseaux de Résistance, dans l'Orne.

[22] ADR (Archives départementales du Rhône) *182W 33, Liste des personnels civils et militaires de la Région, des personnalités politiques, économiques, religieuses*.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

soupçons pesant sur lui. Il poursuit et développe son action souterraine en faveur de la Résistance, d'aide aux maquisards, aux réfractaires et aux Juifs[23]. Dans cette région frontalière, la surveillance de la Milice et de la Gestapo est particulièrement renforcée.

Déporté. Dans la nuit du 21 au 22 novembre 1943, à 4 h du matin, il est arrêté à l'Hôtel Vittet, dit de « la Gare », - où il réside - à Annecy, par le *Sicherheitsdienst*[24] de Lyon, assisté de l'adjudant Walter Keinpflug de la *Feldgendarmerie* locale. Dans la même opération, sont interpellés le préfet Henri Trémeaud[25] et le directeur de la Maison du prisonnier. Ils sont transférés à Lyon, au siège du *Sipo/SD*, 14 avenue Berthelot[26]. Robert Coutenceau est conduit ensuite à Fresnes et interné à Compiègne-Royallieu. Il est déporté depuis ce camp, le 27 janvier 1944, sur Buchenwald. Il meurt, vraisemblablement de pneumonie, le 15 mars 1944. Selon le témoignage du chef d'escadron de gendarmerie Vercher, déporté (block 48), « Coutenceau (block 61) avait été conduit à l'appel peu de temps avant sa mort sur une civière et son corps avait été brûlé ».

En 1942, son épouse était décédée de tuberculose. Son fils Jean, après les Chantiers de Jeunesse à Rumilly, n'avait pu se soustraire au STO. Affecté dans une usine de produits chimiques près de Leipzig, il avait appris que son père était interné à Buchenwald ; il s'était présenté au camp où il avait été refoulé. Claude, le fils cadet était en pension hors de Lyon.

Robert Coutenceau est reconnu « Mort en déportation ».[27] Son appartenance aux FFC (Forces françaises combattantes) – CVR -, en tant qu'agent P1 du *NAP*, lui vaut d'être homologué chargé de mission de 2e classe : lieutenant.[28] Il est titulaire de la croix de Guerre 14-18 avec trois étoiles de bronze, de la Médaille militaire, de la croix de Guerre 39-45 avec palmes, de la croix de chevalier de la Légion d'honneur, de la médaille de la Résistance et de la médaille d'honneur de la Police, à titre posthume. Son nom est gravé sur le monument aux morts de la police de l'agglomération lyonnaise au cimetière de Loyasse à Lyon 5e, sur la plaque commémorative dédiée « Aux fonctionnaires du Commissariat de Police d'Annecy morts pour la Libération », au commissariat d'Annecy et sur la plaque mémorielle, sur la façade du commissariat du 8e arrondissement de Lyon, qui sera transférée à l'hôtel de police Marius Berliet.

Le 23 novembre, dans la cour Louise Labé à la préfecture du Rhône, cérémonie de transfert de la **plaque à la mémoire des policiers lyonnais morts pendant la guerre de 14-18**. Cette plaque remise par le président du Conseil départemental du Rhône, Christophe Guilloteau, était installée dans les locaux de la collectivité. Lors de l'édification de la plaque, après la guerre, cette aile de l'Hôtel du département était occupée par le secrétaire général pour la police. Elle ne porte que 45 noms alors que le monument de Loyasse en porte 46. Il s'agit de l'inspecteur de sûreté Victor Berthéol, lieutenant au 321e RI.

[23] Avec sa belle-sœur. Un dossier de Juste auprès de Yad Vashem aurait été constitué. Il semble qu'il n'ait pas abouti.

[24] Sipo/SD. Le chef de l'opération était le sous-chef de la Gestapo, Spielz ou Spiel.

[25] Il parviendra à s'enfuir lors d'un transfèrement sur Paris

[26] AML *Cahier registre de la Gestapo, section IV*. Il ne paraît pas avoir été interné à Montluc

[27] *JORF N° 024* du 29 janvier 1988 ; date du décès : 18 janvier 1945

[28] *Policiers sous Vichy. Obéir, Résister ? Policiers, préfets et agents de préfecture des régions de Lyon et Clermont-Ferrand. (1940 – 1944)*. Michel Salager, SLHP, 2020

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Les actes du colloque du 16 octobre 2019 organisé par le préfet Pascal Mailhos en préfecture du Rhône et l'inauguration du mur des **Compagnons de la Libération** du département, dont l'inspecteur de police Pierre-Paul Ulmer (SP et RG Lyon)
https://www.ordredelaliberation.fr/sites/default/files/media/fichers/Actes%20du%20Colloque%20de%20Lyon%20-%20DEF%281%29_0.pdf

L'hommage rendu par les villes aux policiers

L'espace public est jalonné des traces de mémoire ou d'histoire locales ou nationales, patrimoniales ou mémorielles. Ces repères ne sont pas toujours lisibles. Les plaques des rues, des places, des squares sont souvent lapidaires quand elles n'ont pas purement et simplement disparues, arrachées ou non réinstallées.

Certaines sont un hommage des villes aux policiers, notamment. Il faut le savoir. L'énumération qui suit n'est pas exhaustive. Des plaques mémorielles figurent aussi sur des immeubles. Le recensement des plaques et stèles se poursuit. Aux lecteurs de l'enrichir shplyon@yahoo.fr.

Résistance : rue du brigadier **Pierre Granjon** à Issoire (où était installé l'ancien commissariat de police) / rues Marc Juge à Vichy et Moulins (commissaire **Marc, Roland Juge**) / place **Jules Hottin** à Lyon 3e(commandant CU Lyon) et square **René Fusier** à Lyon 3e (inspecteur aux RG Lyon), chefs du *NAP-Police* / rue du commissaire **Jean Philippe** à Toulouse / à Nancy plaque **Édouard Vigneron** (commissaire), **Pierre Marie**, **Charles Bouy**, **François Pinot** et **Charles Thouron** (inspecteurs) de la brigade des étrangers et place des Justes / plaque **André Camille** (inspecteur ST) 8, rue Diderot Lyon 4e (lieu d'arrestation) / rue **Georges Kubler** (commissaire PJ) à Lyon 4e / Gardien **Mario Buisson**, rue Ternois Lyon 3e (plaque) / rue capitaine **Marc Mathet** (Matet) inspecteur de police (RG Jura) à Rion-des-Landes (40) / rue **Georges Orliac** (chef de division à la préfecture) à Clermont-Ferrand / rue **Alfred Thimmesch** (commissaire à Voiron) à Strasbourg / Stèle et espace **Jean-Louis Curvat** (brigadier-chef à Lyon, commandant le camp Didier) à Caluire / rue **Jean Thérond** (procureur de la République) à Valence / rue **Charles Monval** (inspecteur RG Bellegarde) à Bellegarde-sur-Valserine / rue brigadier **Laurent Mégevand** à Bourgoin-Jallieu (plus plaque mémorielle) / rue **Jean Dorval**, (vérificateur principal des Douanes à Lyon) à Châteauneuf-du-Faou (29) / rue **Robert Cluzan**, (rédacteur de préfecture à Lyon, chef du *NAP-préfecture*) à Lyon 7e .

Victimes du devoir : rue **Franck Labois**, capitaine de police à Mornant / stèle lieutenant **Guy Hubert** (square Billon à Lyon 6e) / square du lieutenant de police **Patrick Fillon**, quai Fulchiron Lyon 5e (et plaque mémorielle).

Mémorial des policiers.

Grâce à Thomas Bugnet, policier à la DDSP du Rhône, membre de la SLHP, et *police-action-solidaire*, les policiers victimes du devoir ont un mémorial https://www.police-actionsolidaire.fr/memorial/ ; nous y contribuons. Initiative indispensable qui comble la carence officielle.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Revues et ouvrages

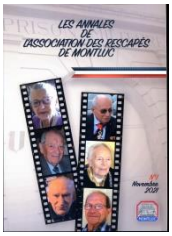

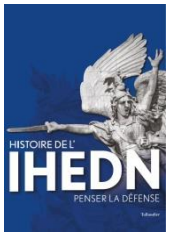

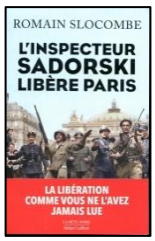

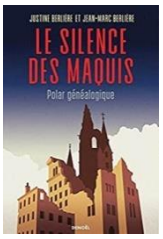

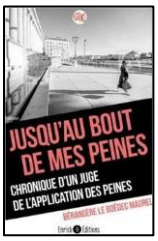

Les annales de l'association des rescapés de Montluc (qui succède à l'ancien bulletin) dans lequel Monsieur Frédéric Dugad a consacré un article très documenté au secrétaire de police de la SP de Lyon, Julien Azario, Résistant et Juste parmi les nations.

Riche hors-série des Chemins de la Mémoire : *La mémoire en France et en Allemagne*. Regards et parcours croisés.

Histoire de l'Ihedn, penser la défense. Institut des hautes études de défense nationale

L'inspecteur Sadorski libère Paris. Roman Slocombe. 5ème tome des « aventures » de cet inspecteur de la préfecture de police, de ce « salaud ». Toujours très documenté. Un avertissement est adressé au lecteur en page de garde. « Ni l'auteur ni l'éditeur ne cautionnent les propos ou agissements du personnage central de ce livre. Mais ils sont le reflet de son époque, comme ils peuvent présager celles qui nous attendent. Car "le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde"» A noter parmi les personnes remerciées par l'auteur, notre ami Patrick Salotti et la mention de notre ouvrage dans la bibliographie.

Jusqu'au bout de mes peines, chronique d'une juge de l'application des peines, Bérangère Le Boédec-Maurel. La juge d'application des peines témoigne de son métier, de son expérience professionnelle et des affaires auxquelles elle est confrontée...

Le silence des maquis, polar généalogique et historique écrit par Jean-Marc Berlière et sa fille Justine. 1945 – 2020, un long périple dans le temps et l'espace, une quête qui part d'un crime, en 1945, à Berlin.

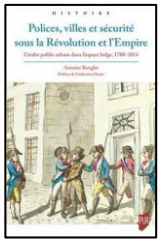

Deux numéros, *les rues de Lyon*, édités par la Librairie séquentielle :
Le crime de la Villette. Ce quartier du 3ème à Lyon était considéré comme peu sûr par ses habitants. Le mouvement anarchiste y était particulièrement implanté, ainsi qu'à la Guillotière. En 1895, suite à une pétition, un poste de police était créé. Dénommé poste « Villette et Buanderie » ; il était implanté rue et place de la Villette au N° 3.
http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Quartier_Villette.pdf

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Le 21 décembre 1898, était assassinée une vieille dame, tenancière d'une buvette, à l'intersection des rues de la Villette et Saint-Antoine, par plusieurs malfrats. C'est-à-dire à quelques centaines de mètres du poste de police. Et après le passage de la patrouille. Pour identifier l'un des assassins, la police eut recours à la police scientifique toute récente. Les enquêteurs avaient eu le souci de relever des indices et de faire des prélèvements. Le légiste et criminologue Alexandre Lacassagne les analysa « *Affaire de la Villette : Assassinat de la "petite vieille" étranglée puis assommée à coups de bouteille : présence, sur le lit de la victime d'un "bloc fécal" contenant des ascarides lombricoïdes, recherche de ce parasite chez les inculpés ; leur présence, constatée sur Gaumer, confirme la participation de cet homme à l'événement* »[29]. Deux des assassins allèrent au « rasoir ». Le squelette de Gaumer est sous « surveillance » au musée de criminalistique de l'ENSP. Un récit fidèle, documenté, un vrai polar en BD.
Le Tata de Chasselay. Version BD, ocre rouge, un historique très documenté et référencé sur les tirailleurs sénégalais, les combats, les exécutions par les troupes allemandes, la construction de cette nécropole nationale et sa symbolique. Actuellement, plusieurs projets pédagogiques portés par des élèves de primaire et de secondaire et leurs professeurs sur le Tata ou encore sur le tirailleur-résistant des Vosges Addi Bâ, dont nous avons évoqué la mémoire, rappelée lors des visites des CPE de l'ENSP lors des visites à Chasselay.

Flic à la PJ, Go fast tome 1. Quand il était enfant, petit Réunionnais, Ludovic n'avait qu'une idée : devenir inspecteur de police en métropole... Aujourd'hui retraité de la fonction publique, il nous confie dans chaque album l'évolution du rêve de ce petit garçon et nous fait vivre l'une des enquêtes qui l'a particulièrement marqué durant sa carrière, souvent du fait de la personnalité des bandits qu'il cherchait à attraper...Ludovic Armoët est le président de l'Acpnsi, Amicale des cadres de la Police nationale et de la Sécurité intérieure. (cf supra, présentation à Intériale)

Polices, villes et sécurité sous la Révolution et l'Empire. L'ordre public urbain dans l'espace Belge, 1780-1814, par Antoine Renglet. Publication remaniée de la thèse soutenue par l'auteur en 2016 aux universités de Lille et de Namur. Préface de Catherine Denys. Ouvrage labellisé « Année Napoléon ».

Une belle exposition au musée Gallo-romain de Lyon, Lugdunum, *EnQuête de pouvoir, de Rome à Lugdunum.* jusqu'au 27 février 2022.
Stratégies, alliances, oppositions... La nouvelle exposition temporaire de Lugdunum - Musée et théâtres romains interroge toutes les facettes du "Pouvoir" à travers une crise politique de l'Empire romain qui se cristallisa à Lyon, en 197, lors d'une bataille restée dans les annales ! https://lugdunum.grandlyon.com/fr/agenda/evenements/enquete-de-pouvoir-de-rome-a-lugdunum

[29] *La criminologie perdue d'Alexandre Lacassagne (1843-1924)* par Marc Renneville. *Archives de l'anthropologie criminelle*, vol. XVI, 1901, p. 33

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Newsletters – Sites Internet

(Une sélection non limitative)

Amicale police et patrimoine http://amicale-police-patrimoine.fr/

Archives municipales de Toulouse
https://www.archives.toulouse.fr/nous-connaitre/arcanes-la-lettre-d-informations-des-archives

Archives municipales de Lyon http://www.archives-lyon.fr/archives/

ADRML https://archives.rhone.fr/

Bibliothèque des rapports publics
http://stats.information.dila.gouv.fr/m/8QC0CaD0w09FPtjQMZ8FUN_2bZkmFmI4Pzwm3LP3dRo96OJEmPIuJaThhnO00YPceSxmzoV8UesT8_3d/i.htm

Cairn https://www.cairn.info/

Cnrs https://www.cnrs.fr/fr/page-daccueil

ENSP http://www.ensp.interieur.gouv.fr/

Gendarmerie, uniformes http://tenuebleugendarme.free.fr/extra/sources.html

IPA http://ipafrance.org/

La Lettre d'information de la BRP (rapports publics)
http://stats.information.dila.gouv.fr/m/EWfWnUmPPzAAw1pvzxxKvBWxT6vq_2bOk3VKnSZXjrcdLSFnK6nIeGvwHd7iMPX2p8pAn1qi7QjwY_3d/i.htm

La lettre de l'ECPAD, Agence d'images de la Défense https://www.ecpad.fr/

La lettre d'information de l'Ordre de la Libération https://www.ordredelaliberation.fr/

La lettre de Gallica de la Bnf en ligne http://lettre-gallica.bnf.fr/

La Lettre de Criminocorpus : histoire de la justice, de l'administration pénitentiaire mais aussi de la police et en particulier de la police technique et scientifique. https://newsletter.criminocorpus.org

La lettre aux Amis de la Police et de la Gendarmerie de Jean-Marc Berlière
http://politeia.over-blog.fr/

La Revue d'histoire urbaine https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine.htm

Memorha https://memorha.hypotheses.org/

Ministère de l'Intérieur https://www.interieur.gouv.fr/

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Musée de la Gendarmerie nationale de Melun
https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee

Musée national des Douanes de Bordeaux et l'Association d'histoire de l'administration des Douanes (AHAD) ahad-enbd@douane.finances.gouv.fr - http://asso-ahad.blogspot.fr/, http://histoire-de-la-douane.org/
http://www.musee-douanes.fr/newsletters/261-la-newsletter-du-mnd-ete-2019.html

Musée de la préfecture de Police, PP/SMAC
https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaitre/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Le-musee-de-la-prefecture-de-police

Polices mobiles, histoire des CRS http://polices.mobiles.free.fr/les_crs.html

Prix Montluc, *Résistance et Liberté* - Association « Montluc, Résistance et Liberté »
http://prix-montluc.fr/

Mémorial national de la prison Montluc http://www.memorial-montluc.fr/

PERSEE https://www.persee.fr/

Société française d'histoire de la police http://www.sfhp.fr/

Souvenir français (le) https://le-souvenir-francais.fr/delegation/rhone/

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Bon de commande de l'ouvrage sur la Résistance

BON de COMMANDE

La Société Lyonnaise d'Histoire de la Police

présente

Un ouvrage avec une double approche historique et mémorielle sur les heures sombres de l'Occupation et de la Collaboration qui ont vu des policiers, des préfets, des agents de préfecture et des membres des forces de l'ordre, choisir de Résister dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne, souvent jusqu'au sacrifice suprême. Un livre destiné à devenir une référence.

Michel Salager est président de la Société lyonnaise d'histoire de la police. Pendant une dizaine d'années, avec le concours de membres de l'association, ils ont recueilli les récits de résistants, de leurs familles ou de témoins, rassemblé, recoupé et vérifié documents et faits, sur ceux qui ont eu, au sein de la police et des préfectures, le courage de dire Non à la Collaboration et à l'Occupant dans les 14 départements composant les régions préfectorales de Lyon et de Clermont-Ferrand.

Illustré de nombreuses photos de ces femmes et de ces hommes et de documents souvent inédits, ce livre préfacé par MM. Jean-François Carenco, ancien préfet de la région Rhône-Alpes et de Paris, Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Laurent Douzou, professeur des universités et historien, est en cours d'édition. Il paraîtra mi-septembre 2020.

Détails concernant l'ouvrage : 510 pages. Format : 21 cm X 29,7 cm
Couverture : 350 g/m2 - Couché moderne pelliculé brillant. Intérieur : papier 115 g/m2 - Couché moderne 1/2 mat 2 faces.

Prix de vente : 35 €
Pour cela veuillez nous retourner le bon ci-joint.
Avec nos remerciements.

---------- ✂ ----------

BON de COMMANDE ***Policiers sous Vichy. Obéir ou résister ?***

Je commande ..... exemplaire(s) de l'ouvrage : *Policier sous Vichy. Obéir ou résister ?*
au prix unitaire de 35 € TTC + frais de port* Soit un montant total de €.
*Frais de port dégressifs selon le nombre de livres ; nous contacter president@sllhp-raa.fr

Je choisis : ❑ De récupérer directement mon (mes) ouvrage(s)
❑ De recevoir mon livre à domicile à l'adresse suivante :
M ou Mme:
Adresse:
Mail : Tél :

Par chèque bancaire ou postal de € à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police.
À adresser à SLHP 141, rue Baraban (Salager) 69003 – Lyon -. Par virement : RIB sur demande

Envoi par colissimo ; nous contacter pour les frais de port.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

BULLETIN D'ADHÉSION
ANNÉE 2022

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Qualité/Profession :
Administration/Entreprise
Personne morale/Association
Domicile : Rue :
Ville : code postal :
Tel : Portable :
E-mail :

[Date et signature]

Cotisations :
Individuel : 18 €
Personne morale et association : 30 €
Couple ou famille (2 personnes) : 30 €
Bienfaiteur : 50 €
Don : pas de montant minimum

Règlement par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police ou par virement (RIB sur demande)

À adresser au siège de l'association, 141, rue Baraban – 69003 - Lyon (chez Michel Salager)
La cotisation est déductible des impôts

Art. 200 du CGI et Instruction 5 B-17-99 du 4 octobre 1999 relative aux réductions d'impôts accordées au titre des dons (B. 0. I. 5 B- 1 7- 99, n' 186 du 8 octobre 1999) : le don ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu lorsqu'il est effectué « au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ».

Société Lyonnaise d'Histoire de la police, association déclarée 2004 –
Siret : 524.660.289.00017
E-mail : shplyon@yahoo.fr - **Site : http://**www.slhp-raa.fr - Tel : 0472333902
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
***Lettre d'information* 2021/3 N° 36 - Xe année**
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
shplyon@yahoo.fr - http://www.slhp-raa.fr
https://twitter.com/PoliceHistoire https://www.facebook.com/PoliceHistoire